

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 10 décembre 1909 déclarant d'utilité publique les travaux prévus au projet en date du 4 octobre 1909 de la Direction des Travaux Publics, pour élargir le boulevard des Moulins et la partie de l'avenue de la Costa comprise entre l'impasse de la Fontaine et l'avenue Saint-Michel;

Vu le rapport du Directeur des Travaux Publics du 31 mars 1910;

Vu la délibération du Comité des Travaux Publics du 8 avril 1910, approuvée par Nous, de laquelle il résulte que les formalités prescrites par les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ont été régulièrement accomplies;

Considérant qu'à la suite des observations et réclamations qui se sont produites à l'enquête ouverte à la Mairie du 22 janvier au 25 février 1910 sur le dit projet, l'application de ce dernier peut être maintenue dans son ensemble;

Vu l'Ordonnance du 22 mai 1858;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont déclarés définitivement d'utilité publique les alignements des constructions et les travaux prévus au projet en date du 4 octobre 1909 de la Direction des Travaux Publics pour élargir le boulevard des Moulins et la partie de l'avenue de la Costa comprise entre l'impasse de la Fontaine et l'avenue Saint-Michel.

ART. 2.

La prise de possession des immeubles nécessaires à l'exécution de ce projet aura lieu aussitôt après l'accomplissement des formalités prescrites par l'Ordonnance du 22 mai 1858.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Procureur Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix-sept mai mil neuf cent dix.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

Par Ordonnance Souveraine en date du 14 mai 1910,

MM. François Roussel, Secrétaire d'Etat,
Président du Conseil d'Etat;

Emile Bernich, Conseiller privé, Conseiller d'Etat, Directeur Général des Finances de S. A. S. le Prince;

Jean Depelley, Conseiller de la Légation de S. A. S. le Prince à Paris,

sont nommés Délégués de la Principauté à la Conférence qui s'ouvrira à Paris le 19 mai 1910 pour la révision de la Convention Franco-Monégasque du 9 novembre 1865.

Par Ordonnance Souveraine en date du 17 mai 1910, M. Léon-Honoré Labande, Conservateur des Archives du Palais de S. A. S. le Prince, est nommé Délégué de la Principauté au Congrès de la Société Française d'Archéologie qui se tiendra à Saumur et à Angers du 13 au 22 juin 1910.

Par Ordonnance Souveraine en date du 17 mai 1910, M. Ernest Marchessaux, Directeur de l'Usine à Gaz de Monaco, est autorisé à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Erratum. — *L'art. 24 de l'Ordonnance du 7 mai 1910 sur le Conseil Communal doit être lu comme suit :*

ART. 24. — La Commission de la liste électorale prévue par l'article 13, opère sans retard toutes les rectifications régulièrement ordonnées.

Elle arrête définitivement la liste électorale à la date fixée par un Arrêté du Gouverneur Général.

Les tableaux successifs de révision sont définitivement arrêtés le trente et un Mai de chaque année.

Par Arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général en date du 22 mai 1910, M. Charles Aureglia, Vérificateur des Finances, prendra les fonctions de Commissaire de Surveillance Administrative près la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à la date du 1^{er} juin 1910.

ARRÊTÉ

Le Gouverneur Général considérant que l'article 24 de l'Ordonnance du 7 mai 1910 a été rectifié;

Arrête :**ARTICLE PREMIER.**

L'article 2 de l'Arrêté du 9 mai 1910 concernant l'établissement de la liste électorale est rapporté.

ART. 2.

Le Maire et le Procureur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Monaco, le 24 mai 1910.

Le Gouverneur Général,
HAUTEFEUILLE.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté; Considérant que les membres du groupement connu sous le nom de « Comité Monégasque » sont entrés en relations avec un Gouvernement étranger pour protester contre une mesure prise par S. A. S. le Prince en toute Souveraineté;

Considérant que cet acte, essentiellement révolutionnaire et attentatoire à la dignité du Souverain, ne peut demeurer sans sanction;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Le groupement connu sous le nom de « Comité Monégasque » qui avait été toléré jusqu'ici, devra être dissous à la date du 28 mai 1910, au plus tard.

ART. 2. — A partir du 28 mai, le groupement dit « Comité Monégasque » serait déclaré illicite et tomberait sous le coup de l'article 276 du Code Pénal.

ART. 3. — Le Directeur de la Sûreté, le Colonel Commandant Supérieur et le Procureur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du dit Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-quatre mai mil neuf cent dix.

Le Gouverneur Général,
HAUTEFEUILLE.

PARTIE NON OFFICIELLE

S. A. S. le Prince Albert I^{er} S'est fait représenter aux funérailles de S. M. le Roi d'Angleterre par une Mission Extraordinaire. Cette mission était composée de S. Exc. le comte Balny d'Avricourt, ministre de Monaco à Paris; de M. le capitaine Laurendeau de Juniac, officier d'ordonnance de Son Altesse Sérénissime et de M. Robert Balny d'Avricourt, secrétaire de la Légation de Monaco à Paris.

Son Altesse avait en outre fait déposer une superbe couronne sur la tombe du Souverain.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Son Altesse Sérénissime a tenu à associer la Principauté au deuil de la nation anglaise, en prescrivant que, le jour des funérailles, un service funèbre aurait lieu, selon le rite anglican, à la mémoire du Roi Edouard VII.

Ce service a été célébré, vendredi matin, à onze heures, par M. le Révérend Elmitt Browne, dans la grande salle des conférences du Musée Océanographique, tendue de noir et transformée, pour la circonstance, en vue de la célébration de l'office divin.

Un vaste drap noir lamé d'argent masquait le fond de la salle. Les fenêtres avaient également été voilées de noir. De longues écharpes de crêpe flottaient, suspendues à leurs extrémités aux moulures du plafond et des murailles. Des faisceaux de drapeaux aux couleurs britanniques et des écussons portant les armes de la Maison Royale rehaussaient cette décoration de deuil.

L'autel, encadré de plantes vertes, de cyprès et de fleurs funéraires, avait été dressé sur le devant de l'estrade. L'orchestre de la Société des Bains de Mer, augmenté d'un orgue-harmonium et de chanteurs, se tenait en arrière, dissimulé par des massifs de verdure.

Le comte Alban Gastaldi, aide de camp, représentant S. A. S. le Prince, est reçu à son arrivée au Musée par M. le Vice-Consul d'Angleterre. A 11 heures moins cinq, S. Exc. le Gouverneur Général en grand uniforme, accompagné du Secrétaire Général également en uniforme et des membres de son Cabinet, quitte son hôtel sous l'escorte d'un piquet de carabiniers et se rend au Musée Océanographique où il est reçu sur le seuil par M. Wiseman Keogh.

Dans l'atrium, les honneurs sont rendus par les carabiniers sous les ordres du lieutenant de Serres de Mesplès et par les sapeurs-pompiers sous les ordres du lieutenant Tixier.

La salle est occupée par une assistance recueillie où l'on remarque tous les membres de la Colonie anglaise de Monaco. Il convient de noter particulièrement :

The Earl et Countess of Mar; Lady Armstrong et the Hon. Wip Armstrong; Général Sir Henry Tuson et Lady Tuson; the Hon. Colonel Maitland; M^r O'Hagan; D^r et M^{rs} Pryce Mitchell; M^{rs} and Miss Rome; M^r et M^{rs} French; M^{rs} Keogh; M^{me} Saville; Princess de Wrede; M^{rs} Arthur Wilson; Miss Greenwood; D^r, M^{rs} et Miss Andrew; Miss Barker; M^r et M^{rs} Naftel; D^r Blackwell; Miss Sigerson; M^{rs} Ellis; M^{rs} Beale; M^r et M^{rs} Villiers Barnett; M^r Murray Rolland; M^r Friend; M^r Main; M^r, M^{rs} Ash et M^r Robert Ash; M^r Pennington; Hon., M^{rs} et Miss Stanhope; M^r et Miss Sim; M^{rs} Holford; Miss Arbuthnott; Miss Chulham; Miss Brendlay; M^{me} et M^{lle} de Romana; M^r et M^{rs} Goodheart; M^{rs} Wildy; M^{rs} Miller; M^r et M^{rs} de Bourbel; M^{rs} Ringer; M^{rs} Stuart; M^{rs} Wilkinson; M^{me} del Bawe; M^{me} et M^{lle} de Maveille; Captain Carr; M^{rs} Elmitt Browne; M^{me} Louis; Miss Moore; Captain Wilmott; Miss Gray Hill; M^{rs} Swanston; M^r et M^{rs} Robbins; Miss Lang; Miss Allen; M^{rs} Travers; M^{rs} Mac Adam; M^{rs} Smyth; M^r Fresmayre Wark; D^r Lowe; Count et Countess Marrás; Baronne Lehmann; M^r et M^{rs} Plagel; Helel Keepers.

La Chambre de Commerce de Southampton avait délégué spécialement pour la représenter M^r T. Rashley, qui était accompagné de M^{rs} Rashley.

Les officiers en uniforme et les fonctionnaires en frac occupent les sièges qui leur ont été réservés. Dans l'espace laissé vide devant l'autel, à droite, se tient le Comte Alban Gastaldi, représentant Son Altesse Sérénissime.

En face de l'autel, deux fauteuils ont été parallèlement disposés pour S. Exc. le Gouverneur

Général et pour M. le Vice-Consul d'Angleterre. A gauche et perpendiculairement à l'autel, sont les places réservées aux Consuls des Puissances étrangères accrédités à Monaco.

Vis-à-vis des fauteuils des Consuls, sur le côté droit de la salle, sont les dames de la Colonie anglaise qui doivent chanter les hymnes religieuses et répondre aux versets dits par le Révérend. Ce sont : M^{me} la Princesse de Wrede, Miss Greenwood, Miss Rome, M^{rs} French, Miss Andrew, M^{rs} Robins, Miss Barker, M^{rs} Ringer, M^{rs} Wilkinson, M^{rs} Ellis, Miss Wakley, M^{rs} Naftel, M^{rs} Browne, Miss Gray Hill, Miss Rogerson, à qui s'étaient joints MM. Main, Naftel et les D^{rs} Andrew et Mitchell. L'orgue était tenu par le D^r Blackwell. Enfin, M^{rs} Frances Saville, dont l'admirable voix est justement réputée, s'est fait entendre au cours de l'office dans l'air « Come into me » du *Messie* de Haëndel.

M. le Révérend Elmitt Browne se tient en prières auprès de l'autel, à droite et à gauche duquel viennent prendre place deux carabiniers en armes.

Au commencement de la cérémonie, l'orchestre joue la *Marche Funèbre* de Chopin.

Puis, après les prières et les chants rituels, le Révérend Browne prononce en anglais un émouvant discours et termine par ces paroles en français :

Monsieur le Comte Gastaldi,
Monsieur le Gouverneur Général de Monaco,
Messieurs,

En ce jour de deuil, de malheur et de douleur, où nous déplorons la mort de notre bien-aimé et vénéré Roi Edouard VII, je ne peux exprimer combien nous sommes touchés par votre sympathie et par votre amitié, dont votre présence ici aujourd'hui est l'éloquent témoignage.

Je prie Votre Excellence d'être, auprès de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, l'interprète de notre reconnaissance la plus respectueuse pour l'intérêt et la bienveillance qu'il a daigné montrer à la Colonie Anglaise en prenant sous Sa haute protection aujourd'hui ce service funèbre.

Après cette allocution, le Révérend indique de nouveaux cantiques qui sont repris par le chœur des dames et accompagnés à l'orgue. Puis l'orchestre entame le *God save the King* que les Anglais présents chantent à mi-voix, selon l'usage, et que tout le monde écoute debout, tandis que les carabiniers présentent les armes.

L'orchestre fait ensuite entendre la *Marche funèbre* de la *Symphonie héroïque* de Beethoven, durant laquelle toute l'assistance, debout, se recueille longuement.

Enfin, le Révérend Browne quitte l'autel. Le Commandant Gastaldi et S. Exc. le Gouverneur Général, accompagnant M. le Vice-Consul d'Angleterre et suivis par les autorités, remontent la grande travée centrale.

A leur passage dans l'atrium, les carabiniers et les pompiers rendent de nouveau les honneurs. Dans le vestibule, le Comte Gastaldi et S. Exc. le Gouverneur expriment leurs condoléances à M. Wiseman Keogh. M. le Vice-Consul d'Angleterre les remercie de leur présence et demeure pour recevoir l'expression des sentiments douloureux de la nombreuse assistance qui, en se retirant, défile devant lui.

M. le Commandant Gastaldi regagne le Palais Princier et S. Exc. le Gouverneur Général rentre à son hôtel avec la même suite et la même escorte qu'à son arrivée.

Le caractère imposant de la cérémonie, joint à l'émotion respectueuse de tous les assistants, a donné à cette solennité toute sa signification : la douloureuse sympathie de la population de la Principauté à l'égard de la nation anglaise y a trouvé son expression à côté du deuil officiel saluant respectueusement la disparition d'un Grand Souverain.

S. A. S. le Prince, ayant agréé l'invitation du Gouvernement belge, avait décidé que la Principauté participerait à l'Exposition universelle organisée à Bruxelles et avait daigné confier à M. Camille Blanc les fonctions de Commissaire Général et lui adjoindre M. Robyns de Schneidauer, vice-consul de Monaco à Bruxelles, en qualité de Commissaire adjoint et M. Lasson en qualité de Secrétaire.

D'autre part, un comité composé de dix-sept membres et ayant pour secrétaire général M. Louis Bellando de Castro avait été constitué à Monaco.

Enfin, MM. Eugène Marquet et François Médecin, les distingués architectes monégasques, avaient été chargés de préparer et faire exécuter les plans du pavillon de la Principauté.

Les volontés de Son Altesse, fidèlement comprises et rapidement exécutées par les personnalités habiles et compétentes qu'Elle avait chargées du soin de les réaliser, ont assuré à la participation monégasque un succès tout particulier dont la presse belge a été unanime à se faire l'écho et dont les discours qu'on lira plus loin sont la constatation officielle.

Avant même la cérémonie d'inauguration de son pavillon, la Principauté avait attiré et retenu l'attention admirative de l'élite cosmopolite qui se presse actuellement dans la capitale belge, par la remarquable série de représentations organisée au théâtre royal de la Monnaie par M. Raoul Gunsbourg avec le concours de la troupe d'Opéra de Monte Carlo et de l'orchestre sous la direction de M. Léon Jehin.

Un succès enthousiaste a été fait aux artistes de l'Opéra monégasque qui ont donné à quelques jours d'intervalle le *Mefistofele* de Boïto, le *Don Quichotte* de Massenet et, en représentation d'adieu, le *Vieil Aigle* de Raoul Gunsbourg, ainsi que le premier acte de la *Traviata* et le deuxième acte du *Barbier de Séville*. M^{me} Marguerite Carré et M. Chaliapine ont été particulièrement acclamés.

L'inauguration solennelle du pavillon monégasque a eu lieu le 19 de ce mois en présence de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique et d'une foule d'autorités et de notabilités.

L'œuvre de MM. Marquet et Médecin s'élève à peu de distance du pavillon allemand. Sa façade est inspirée de l'architecture du Palais Princier de Monaco dont elle reproduit certaines dispositions. Son emplacement n'occupe pas moins de 600 mètres et le drapeau du Souverain flotte au sommet d'une tour de plus de 50 mètres. Deux gros palmiers, transplantés de Monte Carlo, se dressent devant sa façade. M. Visconti, le célèbre décorateur du Théâtre du Casino, et M. Van den Daële, l'habile jardinier de la Société des Bains de Mer, ont apporté leur concours à la décoration intérieure et extérieure du pavillon.

A 3 heures, les autorités et notabilités invitées à assister à l'inauguration commencent à arriver. Le ciel, qui était resté brumeux pendant la matinée, se découvre et un chaud rayon de soleil fait resplendir la façade et le charmant jardin qui la précède. De chaque côté de la grille dorée et écussonnée aux armes des Grimaldi, deux carabiniers monégasques sont de garde. Sur le seuil de l'atrium peint de rouge avec frise de branches de citronnier, M. Camille Blanc, Commissaire général, ayant à ses côtés M. Victor Robyns de Schneidauer, Vice-Consul et Commissaire adjoint, M. Ferdinand Lasson, secrétaire du Commissariat et M. Louis de Castro, secrétaire général du Comité d'organisation, reçoit les invités. Une foule nombreuse de visiteurs est massée au dehors pour voir entrer les autorités, cependant qu'une musique placée sur le kiosque de la place des Nations exécute successivement la *Brabançonne* et l'*Hymne Monégasque*.

Après les premières salutations d'usage, les invités se groupent dans l'atrium et M. Camille Blanc prononce le discours suivant :

Messieurs,

Au moment de procéder à l'inauguration du pavillon édifié à l'Exposition Universelle de Bruxelles par le Comité d'organisation désigné à cet effet par S. A. S. le Prince de Monaco, j'éprouve ce sentiment très naturel de me demander si les efforts faits sont dignes de l'hospitalité généreuse qui nous a été si gracieusement offerte et des magnifiques installations réalisées autour de nous. Dans votre indulgente appréciation, vous voudrez bien tenir compte de l'empressement qui a été apporté à mener à bien nos travaux, dès le début de cette superbe manifestation où tant de pays ont tenu à honneur de se faire représenter dignement.

Quelles magnifiques promesses d'un règne nouveau que cet empressement général à se rendre à l'invitation d'un peuple qui donne en ce moment, au monde entier, l'admirable exemple des résultats obtenus par un inlassable et persistant effort.

Votre présence, Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail, nous est une très grande satisfaction. Elle nous permet d'adresser au Gouvernement l'expression de notre gratitude pour l'accueil si bienveillant fait, dès la première heure, à la participation monégasque.

Nos remerciements les plus vifs iront également à Monsieur le Président du Comité exécutif, à M. le Commissaire général du Gouvernement, à l'admirable pléiade de leurs collaborateurs, à Messieurs les Directeurs généraux de l'Exposition qui ont rendu si facile notre tâche par leur constante courtoisie et leur expérience avertie. Nous remercions Monsieur le Bourgmestre de Bruxelles de l'accueil si cordial que nous avons trouvé dans cette magnifique ville.

Votre présence, enfin, Messieurs les Commissaires généraux étrangers, nous est un témoignage de sympathie qui nous est précieux et dont nous vous remercions cordialement au nom de notre participation.

Je ne veux pas terminer ces quelques mots sans adresser aux membres du Comité d'organisation de l'exposition de Monaco ainsi qu'à leurs collaborateurs, les remerciements dus à leur activité et à leur constant dévouement.

Ce discours est souligné par d'unanimes et chaleureux applaudissements et M. le Ministre de l'Industrie et du Travail prend à son tour la parole. Il évoque en termes heureux la beauté du pays Monégasque, puis, faisant allusion aux recherches scientifiques de S. A. S. le Prince, il continue en ces termes :

Ce compartiment, dit-il, présente un certain nombre d'objets empruntés à l'incomparable collection submarine réunie par le Prince actuellement régnant, ce Souverain à l'allure si moderne qui eut la noble pensée de remplacer les chevauchées guerrières de jadis, par des croisières scientifiques et de chercher la gloire dans les ultimes profondeurs de l'Océan.

Au nom du Gouvernement, je remercie S. A. S. le Prince de Monaco, d'avoir bien voulu prêter son concours à une œuvre au succès de laquelle tous les Belges attachent le plus haut prix.

Quant à M. le Commissaire Général et à ses aimables collaborateurs, je les félicite du brio avec lequel ils surent mener à bonne fin l'organisation d'un compartiment qui sera comme le sourire de cette Exposition.

Après le représentant du Gouvernement royal, M. le baron Janssen, au nom du Comité exécutif, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

L'Exposition de Bruxelles est décidément une enfant gâtée !

Plus nous en parcourons les palais et les halls et plus nous sommes émerveillés du somptueux appareil dans lequel les nations sont venues attester ici leur sympathie pour la Belgique. Nous en concevons une fierté reconnaissante dont notre cœur de patriote aime à redire l'expression très sincère.

Il n'y a pas seulement que les grandes puissances qui aient répondu à notre appel avec une amabilité et une ampleur qui dépassent nos plus ambitieuses espérances, mais voici que la Nature elle-même a voulu se faire représenter ici par ce qu'elle a de plus exquis : la perle de la Côte d'Azur, l'éden princier de Monaco.

Je salue, Messieurs, par la pensée et le souvenir, le promontoire verdoyant de végétation tropicale qui baigne sa base rocheuse dans les flots où se mire cet admirable

site méditerranéen, que couronne le palais d'un prince, dont les annales de la science disputent déjà le nom à l'Almanach de Gotha.

S. A. S. le Prince de Monaco, souverain de ce pays de rêve, ne se contente pas d'être l'héritier d'une des plus anciennes Maisons régnantes de l'Europe. Il lui plaît de se consacrer aux progrès d'une science toute moderne et particulièrement passionnante, parce qu'elle tente d'arracher au mystère de la Nature ses secrets les plus cachés.

En s'attachant aux problèmes captivants de l'Océanographie, le Prince de Monaco s'est-il souvenu que Son délicieux royaume de verdure et de fleurs avait été fondé au plus lointain de l'antiquité, par les plus intrépides marins de la Méditerranée ?

Je l'ignore, mais ce que je sais, ce que le monde savant proclame, c'est que les travaux du Prince Albert sont parmi les plus féconds et les plus appréciés qui soient.

C'est devant ce prince éclairé, c'est devant cet homme de science et d'initiative que je m'incline, Messieurs, en inaugurant le pavillon qui représente parmi nous Son délicieux domaine princier.

Un penseur disait : « Il n'y a pas de petits Etats ; il n'y a que de petits esprits. Quand les hommes sont grands, si étroites que soient les frontières où ils vivent, ils trouvent le moyen de faire de grandes choses. »

La vie d'un souverain dont la Belgique porte le deuil montre la vérité de cette pensée.

Elle s'applique à merveille, Messieurs, au savant qui règne aujourd'hui à Monaco, au Prince à qui va toute notre gratitude pour Sa belle et gracieuse participation à notre Exposition.

Un aide de camp du Prince de Monaco, M. Henri Bourée, se souvenant de ce qu'il a vu le jour à Bruxelles, sous le toit d'une ambassade, a voulu apporter sa contribution à tout ce qui nous charme dans ce gracieux ensemble, et vous serez séduits par la collection de photographies en couleurs due à la fantaisie savante de M. Bourée.

Et laissez-moi remercier aussi les zélés collaborateurs de M. le Commissaire Général et de M. Robyns de Schneidauer, commissaire général adjoint, M. Lanson en tête, et leur dire combien nous leur sommes reconnaissants de leurs travaux assidus et de leurs peines à seconder leur chef dans la mise au point de l'œuvre dont nous célébrons l'inauguration.

Recevez, M. le Commissaire Général, l'hommage de ces sentiments de tous mes compatriotes : veuillez bien vous en faire l'interprète auprès de S. A. S. le Prince de Monaco et lui en offrir la respectueuse expression.

Nous garderons fidèlement le gracieux souvenir de tout ce que vous avez fait pour l'Exposition de Bruxelles et pour nous !

Les invités sont ensuite conviés à s'approcher d'un buffet luxueusement servi, où une coupe de champagne leur est offerte ; puis le Commissaire Général les guide à travers l'exposition. On remarque, en particulier, la salle dite du théâtre de Monte Carlo, due à M. Visconti ; la collection de plantes grasses de M. Gastaud, jardinier en chef des jardins de Saint-Martin ; les vitrines de MM. Taffe, Moehr, Villanova ; les violons de M. Vial ; les métaux repoussés de M^{lle} Maubert ; les remarquables travaux typographiques sortis des ateliers de l'Imprimerie de Monaco et des autres imprimeries de la Principauté. On s'attarde dans le grand salon d'honneur, orné d'un portrait du Prince Albert Ier, et sur le grand palier central où sont exposés les spécimens des instruments océanographiques et les ouvrages scientifiques de Son Altesse et de Ses collaborateurs. Enfin, on admire longuement les belles photographies en couleurs dues au lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp du Prince.

COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Comité de l'Instruction publique dans sa séance du 15 avril dernier, dont le procès-verbal a reçu l'approbation Souveraine, a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport d'inspection et d'examen du 2^e trimestre présenté par M. de Villeneuve, inspecteur des Ecoles. Il a émis un vœu tendant à rendre obligatoire pour les enfants l'usage des bains gratuits, qui n'est actuellement que facultatif, et à faire installer à cet effet une piscine d'eau tiède courante. Il a adopté les pro-

positions des inspecteurs touchant l'agrandissement de l'école de la Condamine.

La révision des livres classiques a été confiée à M. Alatissière, en remplacement de M. Roussel, empêché par la mission dont Son Altesse Sérénissime l'a chargé.

Le Comité a, en outre, estimé qu'il conviendrait d'informer les directeurs et directrices de cours libres qu'en cas de changement d'adresse ou d'agrandissement, ils sont tenus d'aviser le Président du Comité de l'Instruction publique, afin qu'un examen des nouveaux locaux puisse être fait en temps utile.

Le Comité charge le docteur Caillaud de présenter à sa prochaine séance un rapport sur la proposition de M. Decolland, tendant à l'établissement d'un service dentaire dans les écoles primaires de la Principauté.

S. Exc. le Gouverneur Général fait au Comité l'historique de la question du lycée et expose son état actuel. Sur la proposition de M. le chanoine Pauthier, le Comité émet le vœu que la salle de théâtre du collège de la Visitation, où doit être installé provisoirement le lycée, soit conservée pour donner des représentations et des conférences, et, sur la proposition du docteur Caillaud, sollicite la création immédiate des petites classes, à partir de la huitième.

AVIS

MM. les directeurs et M^{mes} les directrices de cours libres sont informés qu'en cas de changement d'adresse ou d'agrandissement de leurs locaux, ils sont tenus d'en informer dans le plus bref délai le Président du Comité de l'Instruction publique, afin qu'un examen des nouveaux locaux puisse être fait en temps utile.

Samedi soir, la Commission Communale, ayant à sa tête les trois adjoints, s'est rendue chez M. le commandeur de Loth pour lui présenter ses vœux à l'occasion de sa fête patronale. Une superbe gerbe d'œillets a été remise au vénéré Maire de Monaco qui s'est montré très touché de cette marque de déférence et de sympathie.

De son côté, la Société Philharmonique est venue donner une sérénade à son président d'honneur et lui a remis une gerbe de roses.

L'Herculis, de Monaco, a pris part à l'épreuve du tour de Beausoleil, organisée dans cette ville par la Sentinelle Alpine. Un de ses champions, Maccari, s'est classé premier. La Société elle-même s'est classée première dans la première catégorie et troisième dans la deuxième catégorie.

La Société musicale l'Estudiantina Monégasque, qui s'était rendue à Crémone pour prendre part au concours international organisé dans cette ville, a obtenu le premier prix d'exécution et le deuxième prix d'honneur de sa section.

L'Estudiantina est rentrée mercredi soir à Monaco où une chaleureuse réception lui a été faite.

La Société sportive le Sport Automobile et Vélo-pédique de Monaco avait fixé comme itinéraire de sa sortie de la Pentecôte : Saint-Maximin, Aix, les Martigues et Marseille. Une soixantaine de cyclistes, un certain nombre de motocycles et automobiles et une vingtaine de membres honoraires ont pris part à cette sortie.

Un déjeuner suivi d'un concert, donné par l'excellente fanfare de la Société, a eu lieu à Saint-Maximin.

Le soir du même jour, la Société est reçue à l'Hôtel-de-Ville d'Aix par M. Daumas, conseiller municipal délégué ; un vin d'honneur est offert aux excursionnistes dont la fanfare fait entendre la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque*.

Le soir, a eu lieu un banquet à la fin duquel

des toasts ont été prononcés par MM. Le Boucher, vice-président de la Société, et Daumas.

Le lendemain lundi, les excursionnistes se rendent aux Martigues en passant à Marignane où un concert est improvisé, et rentrent le soir à 7 heures à Marseille où, après le repas, M. Noghès, président, félicite dans une heureuse improvisation la Commission du Tourisme de la parfaite réussite de cette sortie.

La Société chorale l'Avenir de Monaco a fait dimanche sa sortie annuelle. Elle avait pris pour but de son excursion les Sablettes près de Toulon. Cent dix personnes ont pris le train à 6 heures du matin et sont arrivées à Toulon où elles ont été reçues par M. Drageon, consul de Monaco. A la Mairie, M. Magallon, premier adjoint, remplaçant le Maire empêché, a accueilli la Société monégasque qui a donné une aubade dont le succès a été très vif. Le déjeuner a eu lieu aux Sablettes et le dîner à Toulon. Des toasts applaudis ont été portés à la suite du déjeuner par M. Félix Gindre, président; M. Magallon, premier adjoint au Maire, qui a porté la santé de Son Altesse Sérénissime; M. Drageon, consul de Monaco; M. de Loth, maire de Monaco; M^{gr} Mercier, curé de la cathédrale de Monaco; M. A. Noghès et M. Bellinzona.

Le paquebot *Ile-de-France*, en provenance de Civita-Vecchia, est entré samedi dans le port, ayant à bord 142 touristes de nationalité allemande qui ont débarqué.

M. le docteur Caillaud, chef du Service de Chirurgie à l'Hôpital de Monaco, vient de publier une intéressante brochure sur le fonctionnement de ce service du 1^{er} juin 1903 au 1^{er} janvier 1910.

Des statistiques publiées, « il résulte que la mortalité opératoire directe est de 2,1 pour cent et la mortalité globale est de 4 pour cent. Dans la mortalité globale entrent tous les cas de décès, y compris ceux qui n'ont pas été causés par l'opération mais qui sont survenus malgré elle, où la chirurgie a été simplement impuissante à arrêter la marche d'une maladie trop grave et surtout trop avancée.

« L'impuissance de la chirurgie ne dérive pas tant en effet de la gravité de la maladie que de l'époque trop tardive à laquelle on la met en œuvre. C'est encore trop souvent que l'on amène au chirurgien des malades in-extremis. Ces malades, s'il y a une lueur d'espoir de les sauver, nous estimons que c'est un devoir impérieux pour nous de le tenter et ce devoir nous l'avons toujours rempli, mais on comprend que dans beaucoup de ces cas, quelle que soit l'action du chirurgien, la nature ne peut plus seconder son effort.

« Pour éviter cela, il faudrait... que le public, confiant dans le médecin qui le conseille, n'hésite pas à avoir recours au chirurgien dès qu'il est nécessaire. C'est ainsi que la chirurgie sera de plus en plus triomphante.

« Qu'il nous soit permis de faire remarquer que, malgré cela, notre statistique portant sur 1.968 interventions de toute nature et donnant une mortalité opératoire seulement d'environ deux pour cent, peut marcher de pair avec les meilleures qui ont été publiées jusqu'ici (1).

« Il nous paraît intéressant de signaler que malgré le nombre fortement croissant des opérations importantes dans ces deux dernières années, la mortalité opératoire est allée en diminuant. Nous attribuons ces bons résultats, non seulement à la perfection progressive de la technique, mais à l'observance d'une asepsie rigoureuse et particulièrement à l'emploi, pour toutes les opérations sérieuses, de gants de caoutchouc stérilisés à l'autoclave.

« Ce qui diminue encore beaucoup le danger des

(1) La statistique de J.-L. Faure, une des gloires incontestées de la chirurgie française, publiée en 1905, porte sur 245 cas, 27 morts, soit 11 pour cent de la mortalité globale.

opérations, c'est la sécurité de l'anesthésie. Depuis environ quatre ans que nous employons l'appareil de Roth-Drœger-Guglielminetti, nous n'avons jamais eu non seulement d'accident, mais même d'incident sérieux.

« Si l'opération est beaucoup en chirurgie, elle n'est pas tout et les soins post-opératoires ont aussi une grande importance. Ces soins sont faciles à assurer dans un établissement comme celui dont Son Altesse a doté la Principauté et où les malades, tant ceux de l'Hôpital proprement dit que ceux de la villa Prince-Albert, sont dans des conditions hygiéniques merveilleuses.

« Malgré ces conditions de milieu très favorables, le rôle du personnel qui assure les soins aux opérés n'en reste pas moins prédominant.

« Ici, nous sommes heureux de lui rendre hommage. Nous avons trouvé chez les Sœurs des auxiliaires hautement consciencieux et dévoués qui, à ces qualités morales, ont ajouté peu à peu les connaissances spéciales nécessaires, de sorte que nous sommes sûrs que les soins qu'elles donnent à nos malades sont aussi éclairés que dévoués.

« C'est avec grand plaisir, et en toute justice, que nous reconnaissons la part qui leur est due dans les succès obtenus. »

Le docteur Caillaud énumère ensuite les documents scientifiques qu'il a rassemblés et qui comprennent un musée de pièces anatomiques, une collection de radiographies et un laboratoire d'histologie.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans son audience du 17 mai 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

M. A., né à Monaco le 3 juin 1863, maçon, demeurant à La Turbie, un mois de prison et 16 francs d'amende (par défaut) pour ivrognerie. Prononcé la déchéance édictée par l'art. 256 du Code pénal;

S. A., né en 1869, à Tende (Italie), laitier à Cabbé-Roquebrune, 25 francs d'amende et confiscation des objets saisis, pour falsification de lait;

F. M.-F., né à Monaco le 5 mai 1881, entrepreneur, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende, pour coups et blessures volontaires.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du douze mai mil neuf cent dix, enregistré, le nommé ABBO EDOUARD-VICTOR, fils de MARIUS-LOUIS-ANTOINE et de POUSSEL ELOÏSE-THÉRÈSE, né le 25 février 1892, à Nice, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi vingt et un juin mil neuf cent dix, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'escroquerie, délit prévu et puni par l'article 403 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,

Le Substitut Général,

H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du quatorze mai mil neuf cent dix, enregistré, le nommé BADIALE LOUIS-EUGÈNE, né le 30 janvier 1892, à Monaco, fils de CHARLES et de CATHERINE BRACCO, débardeur, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement le mardi

vingt et un juin mil neuf cent dix, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol, délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,

Le Substitut Général,

H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame CATHERINE GHIGLIONE, épouse DESSAUVAGE, mercière, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le *mardi 7 juin prochain, à 3 heures de l'après-midi*, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 21 mai 1910.

Pour le Greffier en chef,

A. CIOCO, c. g.

AVIS

Les créanciers de la faillite des sieurs J. CLAUDIO et C^{ie}, marchands tailleurs à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 4 juin prochain, à trois heures du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,

RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 28 mai 1910, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes de Monaco, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

CH. BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier, 8, rue des Carmes, Monaco

VENTE VOLONTAIRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Le samedi 28 mai 1910, à deux heures de l'après-midi, dans un appartement au rez-de-chaussée de la villa Barriquand, à Monte Carlo, boulevard d'Italie, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et d'objets mobiliers tels que : un grand buffet en vieux noyer, une table à rallonge vieux noyer, une grande glace biseautée, un canapé, fauteuils, un lit thuya et palissandre, une armoire à glace, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Charles BLANCHY.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE APRÈS FAILLITE

Le vendredi vingt-sept mai mil neuf cent dix, à deux heures du soir, et jours suivants, dans un magasin sis à Monaco, avenue Plati, n° 6, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de marchandises et objets mobiliers, dépendant de la faillite de la dame CATHERINE GHIGLIONE, épouse DESSAUVAGE, mercière à Monaco, consistant en : couvertures, costumes pour enfants, caleçons, tricots, chaussettes, bas, chemises, chaussures, espadrilles, corsets, fil, cordonnet, laine, coupons toile, satinette, doublure, comptoir, balances, fourneau de cuisine, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
rue du Tribunal, 2, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 mai 1858, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-trois avril mil neuf cent dix, enregistré ;

M. JEAN CALORI, fils de LAURENT, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest,

A cédé et abandonné au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour la rectification de la route de l'Observatoire à son point de raccordement avec le boulevard de l'Ouest, et au droit de la villa Maris-Stella :

Une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier des Moneghetti, d'une superficie de huit mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n° 909 p. de la section B, confinant : au levant, le boulevard de l'Ouest ; au couchant, le surplus de la propriété de M. Calori ; au midi, à une parcelle cédée au Domaine par M. Eugène Marquet ; et au nord, à une parcelle à céder audit Domaine par M^{me} Lorenzi.

Cette cession a été faite, outre les charges, moyennant, à raison de cent trente francs le mètre carré, le prix principal de *mille quarante francs*.

Une expédition dudit contrat a été déposée au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur l'immeuble ci-dessus désigné des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels, relatifs à cet immeuble, elles devront faire valoir leur prétention à l'Administration, dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 24 mai 1910.

Pour extrait :
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 mai 1858, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-trois avril mil neuf cent dix, enregistré ;

M. EUGÈNE-VICTOR-JOSEPH MARQUET, architecte, membre de la Commission Communale, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, villa Trianon,

A cédé et abandonné au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour la rectification de la route de l'Observatoire à son point de raccordement avec le boulevard de l'Ouest et au droit de la villa Maris-Stella :

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Moneghetti, d'une superficie de cent cinq mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n° 924 p., section B, tenant : au levant, le boulevard de l'Ouest ; au sud, la route de l'Observatoire ; au couchant, au surplus de la propriété du vendeur, et au nord, à un chemin privé.

Cette cession a été faite, outre les charges, moyennant le prix principal de *quatorze mille cent soixante-quinze francs*, ci. **14.175 fr.**

Une expédition du dit contrat a été déposée au bureau des hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant sur l'immeuble ci-dessus désigné

des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels, relatifs à cet immeuble, elles devront faire valoir leur prétention à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 24 mai 1910.

Pour extrait :
(Signé) : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, les vingt-sept avril et onze mai mil neuf cent dix, enregistré ;

M. HENRI-LOUIS-HONORÉ CROVETTO, entrepreneur de transports, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, boulevard des Bas-Moulins ;

M^{me} JOSÉPHINE CROVETTO, sans profession, demeurant à Monaco, boulevard des Bas-Moulins, épouse judiciairement séparée de M. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH MARQUET ;

M. JULES-PAUL CROVETTO, employé dans la maison de commerce de son père, demeurant à Monaco, villa Printemps ;

M^{me} HENRIETTE-JOSÉPHINE CROVETTO, épouse de M. GUELFUCCIO-NICOLAS VILLANOVA, pharmacien, officier d'Académie, avec lequel elle demeure à Monaco, villa Louise-Dévote ;

M^{me} EMILIE-MARIE-DÉVOTE DELPIANO, épouse de M. HENRI-MARIUS MÉDECIN, propriétaire rentier, membre de la Chambre de Commerce, avec lequel elle demeure à Beausoleil, domaine Charlot ;

M. THOMAS CIAIS, gardien du port, demeurant à Monaco ;

M. JOSEPH-LAURENT CIAIS, employé au service des Titres de la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco, rue des Princes ;

Et M^{me} JOSÉPHINE-RAPHAËLLE DELPIANO, rentière, demeurant à Monaco, rue du Port, veuve de M. ALFRED LEMAIRE ;

Ont cédé et abandonné au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour l'amélioration du raccordement du quai du Commerce du Port de Monaco, avec le boulevard de la Condamine et la rue du Port :

Une maison située à Monaco, rue du Port, élevée d'un rez-de-chaussée, dont une partie appartient à M. Devissi, et de deux étages avec cour, portée au plan cadastral sous le n° 1, section B, pour une contenance de cent vingt-huit mètres carrés ; confinant : au sud, la rue du Port ; au couchant, le boulevard de la Condamine ; à l'est, M. Devissi et la plage ; au nord, au Domaine de Son Altesse Sérénissime.

Cette cession a été faite moyennant le prix principal de *soixante-treize mille cent francs*, ci. **73.100 fr.**

Une expédition du dit contrat a été déposée ce jour-d'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur l'immeuble ci-dessus désigné des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels, relatifs à cet immeuble, elles devront faire valoir leur prétention à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 24 mai 1910.

Pour extrait :
(Signé) : Alex. EYMIN.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
20, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du quatre avril mil neuf cent dix, enregistré, M. BERNARD MANTELLO, commerçant, demeurant à Monaco, a vendu à M^{me} IVALDI CHARLOTTE, dite Caroline, ménagère, épouse OVIDIO BERNARDIN, de son mari autorisée, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'*Epicerie et Comestibles et Vins*, qu'il faisait valoir à Monaco, quartier du Castelleretto, maison Morand.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le montant de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion, par lettre recommandée entre les mains de l'Agence, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 24 mai 1910.

DAGNINO et PASSERON.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 7 avril 1910, M^{me} MADELEINE NIGRA et M^{lle} JOSÉPHINE NIGRA ont acquis du sieur AUGUSTE CARPINELLI le fonds de commerce de *Bar, Sorbellerie, Crèmerie* que celui-ci exploitait, 23, rue Terrazzani, à la Condamine. Les créanciers sont invités à faire opposition sur le prix de la dite vente entre les mains de M. Eugène Richelmi, vins, spiritueux en gros, 11, rue Sainte-Suzanne, Condamine, avant le délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 24 mai 1910.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration de la Société du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 1^{er} Juin**, de 9 heures et demie du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois d'avril 1909, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 02628 au n° 02874, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, meubles, fourrures, dentelles, objets d'art, vêtements, hardes, objets divers et automobile.

M. HONORÉ DE SIGALDI prévient le public qu'à partir de ce jour il ne répond plus des dettes que pourront contracter M^{me} EUGÉNIE DE SIGALDI, sa femme, et VICTOR DE SIGALDI, son fils, tous les deux ayant abandonné le domicile conjugal et paternel.

Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco

Les actions de la Société portant les numéros :

10	31	35	36	37	51	126	147	155	222
232	302	397	426	427	449	464	491	513	540
546	558	571	595	635	648	674	691	703	717
790	822	823	839	840	842	850	856	939	998

sorties au tirage au sort à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1910 seront remboursées à 500 francs.

Les porteurs sont priés de faire parvenir leurs titres au siège social avant le 1^{er} juillet, le capital remboursé cessant d'être productif d'intérêts à partir de cette date.

**SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **Vendredi 3 Juin 1910**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Emission du complément des obligations à souscrire, conformément à l'article 9 des Statuts.

**Société Anonyme Monégasque
de Panification Modèle Franco-Viennoise
(Maison G. BARBIER)**

AVIS

Messieurs les porteurs de titres de la Société de Panification Modèle Franco-Viennoise sont avisés que :

Le coupon 14 des actions est en paiement à partir du lundi 23 mai 1910, à raison de 50 fr. ;

Le coupon 10 des parts de fondateur est payable à la même date, à raison de 15 francs ;

Le coupon n° 15 des obligations sera payable le 1^{er} juin sous déduction des impôts au net de francs : 11,40.

En même temps, les obligations suivantes sorties au tirage du 19 mai 1910 seront remboursées à 500 francs ex coupon 15 :

22	23	412	414	415	485	492	502	562	564
569	572	578	590	592	722	726	727	728	730
731	734	735	738	739	758	782	783	784	785
786	787	788	789	792	795	803	806	808	812
818	819	820	821	823	824	825	826	829	837

dans les bureaux de la Société Générale, à Monte Carlo.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Société Anonyme de l'Hôtel de Paris
et ses Annexes à Monte Carlo**

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte Carlo sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le **Judi 16 Juin 1910**, à dix heures du matin, au siège social à Monte Carlo, Hôtel de Paris.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires ;
Approbation des comptes de l'exercice 1909-1910 et fixation du dividende ;
Nomination des Administrateurs et des Commissaires.

Pour être admis à cette assemblée, les actionnaires devront déposer leurs titres au siège social cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris et les Banques de Rothschild, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

**Stations thermales
desservies par le réseau P.-L.-M.**

Aix-les-Bains, Chatelguyon (Riom), Evian-les-Bains, Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Uriage (Grenoble), Royat, Saint-Gervais, Thonon-les-Bains, Vals, Vichy, etc.

Billets d'aller et retour collectifs (de famille) 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} mai au 15 octobre dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et les suivantes, d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf



*Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord* **Monte Carlo**

**AMEUBLEMENTS & TENTURES
EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

**Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)**

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Le **Livret-Chaix Continental** renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — *Services français*, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — *Services franco-internationaux et étrangers*, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, **Monte Carlo.**

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

**Compagnie d'Assurance
LA ZURICH**

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

ASSURANCES

CARLES et PERUGIA

DIRECTION : *Quai Lunel (sur le Port) NICE*

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoux, horloges et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco

et pour Beausoleil :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (Condamine)

Villa Le Vallonnel (Beausoleil).

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909. Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 1^{er} juillet 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 18 octobre 1909. Six Obligations 5 % anciennes de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, portant les numéros 3106, 3107, 3108, 3109, 3110 et 3111.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 31 décembre 1909. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : N^{os} 105441 à 105448 et N^{os} 105473 à 105474.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 12 mai 1910. Vingt-quatre Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco. Numéros : 105419 à 105440 et 105471 à 105472.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 13 mai 1910. Cinq Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : N^{os} 105463 à 105467.

Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco :

N^{os} 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.